



ENSEMBLE SCOLAIRE SAINT AUGUSTIN CHARTRE INFORMATIQUE

Préambule :

L'usage du numérique dans les établissements scolaires répond à un objectif pédagogique et éducatif qui est défini par le code de l'Education. La présente charte énonce les règles d'usage des équipements et services mis à disposition des élèves, enseignants et personnels par l'établissement. Elle engage tous les utilisateurs, adultes comme élèves.

Elle a pour but de garantir un usage responsable, sécurisé et éthique des outils numériques, de protéger les données personnelles et la vie privée de chacun et de favoriser un environnement numérique respectueux et propice à l'apprentissage. Elle permet de former les élèves à la bonne pratique du numérique, notamment dans le cadre de l'insertion professionnelle des élèves du lycée.

Les droits, devoirs et responsabilités de chacun sont fonction de son rôle dans l'utilisation des services numériques, pour les élèves dans le cadre de leurs activités pédagogiques, pour les enseignants et personnels dans le cadre de leurs missions éducatives et administratives.

Services proposés :

L'établissement offre, dans la limite des contraintes techniques et organisationnelles, les services suivants :

- Accès à Internet pour la navigation sur Internet
- Accès aux données de vie scolaire (notes, cahier de textes, absences, sanctions, ...) par l'intermédiaire de Ecole Directe
- Accès aux données administratives et comptables des familles, élèves et personnels par l'intermédiaire de Charlemagne
- Services de communication électronique (messagerie Office365)
- Service de stockage de contenus (Drive Office365)

L'accès à Ecole Directe est différencié pour les élèves et les familles, chacun disposant de ses propres identifiants. Les élèves ne doivent pas utiliser les identifiants famille. Ecole Directe est le canal principal de communication entre l'établissement, les élèves et les familles. Il est indispensable de s'y connecter régulièrement, notamment au lycée pour vérifier les absences de professeurs ou changements de cours (horaires, salles, ...).

Les enseignants ont un accès dédié à Ecole Directe pour la gestion des données de vie scolaire et la messagerie.

Les personnels accèdent à Charlemagne pour les services de gestion, sur place ou à distance, selon leurs missions.

Accès et identifiants :

L'accès au réseau informatique de l'établissement se fait soit par l'intermédiaire de postes reliés au réseau local de chaque site, soit par WIFI moyennant l'utilisation d'un mot de passe communiqué par le responsable informatique. Ce mot de passe ne doit pas être communiqué à d'autres personnes (notamment les élèves). Pour les élèves de l'internat, un réseau WIFI spécifique fonctionne sur des horaires restreints en soirée pour faciliter le travail personnel. Le mot de passe leur est fourni en début d'année.

Chaque utilisateur dispose d'un (ou de plusieurs) identifiant(s) personnel(s) et des mots de passe confidentiels associés lui permettant d'accéder aux services nécessaires. Il met tout en œuvre pour ne pas perdre ces mots de passe. Chaque utilisateur est responsable de l'usage qui est fait de ses identifiants, il est interdit de partager ses identifiants ou d'utiliser ceux d'un autre utilisateur. La communication volontaire de ses identifiants à des tiers engage la responsabilité de l'utilisateur.

Les élèves des écoles accèdent aux services numériques sous la responsabilité d'un enseignant, au travers de ses identifiants. Les élèves du lycée, ainsi que l'ensemble des adultes disposent de leurs propres identifiants.

En cas de perte d'identifiant Ecole Directe, les utilisateurs doivent contacter leur secrétariat. Pour les autres identifiants, il faut contacter le responsable informatique.

Utilisation d'Internet et des outils numériques :

L'accès à Internet est strictement encadré et réservé à des usages pédagogiques ou professionnels. Il est interdit de consulter, télécharger ou diffuser des contenus violents, haineux, discriminatoires, pornographiques ou illégaux ou qui portent atteinte à la dignité ou à la vie privée d'autrui (respect du droit à l'image, cyber harcèlement, ...)

Respect du matériel et des logiciels :

Le matériel informatique doit être utilisé avec soin. Toute panne ou dysfonctionnement doit être signalé immédiatement au professeur (pour les élèves) et/ou au responsable informatique.

Il est interdit d'installer des logiciels ou de modifier la configuration des postes ou de tout autre équipement informatique ou réseau sans autorisation.

Pour les élèves des classes de la filière commerce du lycée, un ordinateur individuel constitue l'outil de travail des matières professionnelles. Cet ordinateur est fourni à l'élève à son entrée dans l'établissement moyennant le règlement du prix de ce kit pédagogique. Il reste la propriété des familles à la fin de la scolarité. Les familles assument l'entière responsabilité du maintien de cet ordinateur en bon état de fonctionnement. Le lycée ne peut-être tenu responsable en cas de panne ou de casse. Afin de permettre un usage pédagogique correct, cet ordinateur pourra être stocké au lycée dans des casiers individuels sécurisés.

Messagerie et communication :

L'établissement met à disposition de tous les adultes et de tous les élèves du lycée un identifiant Microsoft Office365. Cet identifiant de la forme nom.prenom@essa33.fr est individuel. Son mot de passe est fourni par le responsable informatique et ne doit pas être modifié. Cet identifiant donne accès au service de messagerie Microsoft, à un drive de stockage de contenu, et aux applications du pack Microsoft Office.

S'agissant d'un outil professionnel, le chef d'établissement et le responsable informatique ont la possibilité de consulter l'ensemble des messages et contenus accessibles par cet identifiant, sauf ceux qui sont identifiés clairement par la mention « Personnel », dans le cadre prévu par le RGPD.

L'usage de la messagerie électronique doit rester professionnel et respectueux. Les propos injurieux, diffamatoires ou moqueurs sont strictement interdits.

Protection des données personnelles :

Les utilisateurs s'engagent à ne pas collecter ni diffuser d'informations personnelles sans autorisation. Les données traitées dans le cadre scolaire doivent respecter le RGPD.

Droit à la déconnexion numérique

Les élèves, enseignants et personnels ne sont pas tenus de répondre aux sollicitations numériques (mails, messages, notifications) en dehors des horaires scolaires ou professionnels (soirées, week-end, vacances). Les outils numériques ne doivent pas empiéter sur le temps de repos, de loisirs ou de vie familiale pour éviter toute surcharge ou pression liée à la disponibilité constante.

Conditions d'accès aux ressources numériques

Depuis l'établissement :

L'accès par les élèves aux postes informatiques, à Internet et aux services numériques (messagerie, cloud, etc.) est possible pendant les heures d'ouverture de l'établissement, sous la supervision d'un adulte (salle de cours ou CDI).

L'usage est prioritairement pédagogique ou professionnel. Toute utilisation personnelle doit rester ponctuelle et respectueuse du cadre scolaire.

A l'extérieur de l'établissement :

Les familles peuvent accéder à Ecole Directe à partir de tout équipement (ordinateur, smartphone, ..) relié à Internet via une connexion sécurisée.

Les enseignants, personnels et élèves du lycée peuvent accéder à Ecole Directe, à l'ensemble des services à partir de tout équipement (ordinateur, smartphone, ..) relié à Internet, via une connexion sécurisée.

Cas spécifique des téléphones portables :

L'utilisation des téléphones portables par les élèves est interdite dans les écoles.

Pour les élèves du lycée, les téléphones portables doivent être éteints et rangés dans les sacs à l'entrée dans l'établissement. Leur utilisation est autorisée durant les pauses dans la cour uniquement (interdit au self et au foyer). En dehors des pauses, les élèves ne doivent pas utiliser leur téléphone pour des appels personnels, y compris pour la recherche de PFMP. Néanmoins, les enseignants peuvent permettre leur utilisation ponctuelle à des fins pédagogiques durant les cours.

En cas d'urgence, l'élève peut contacter sa famille à partir de la Vie Scolaire.

Sanctions

Tout manquement à cette charte pourra entraîner un avertissement ou des sanctions disciplinaires prévues par le règlement intérieur (notamment en cas de cyber harcèlement).

Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé »

Le responsable légal	L'élève	L'établissement
		LYCEE PROFESSIONNEL PRIVE SAINT-AUGUSTIN Etablissement sous contrat 19, rue Paul Courteault 33000 BORDEAUX Tél. 05 57 81 15 70

